

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 avril 2008 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Yvonne BALLAGUET, Sylvain PICOUET, Angélique DONDEYNE, Sylvie MILLIÈRE, Marie-Rose PETIT, Nathalie DEZERT, Joël THIBAUT, Bernard BORDE, Norbert LAGNEAU, Philippe PRIN, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER.

Absents excusés : Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Catherine ROTA ayant donné pouvoir à Sylvie MILLIÈRE, Didier CROU ayant donné pouvoir à Philippe PRIN.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I.VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Budget de la Commune :

Le Maire présente aux Membres du Conseil les subventions accordées aux associations lors de la Commission Budget et Finances.

La subvention accordée aux pompiers divise le Conseil, celui-ci décide de rencontrer les Pompiers pour connaître leur fonctionnement et leurs besoins.

Cette année il décide de laisser la subvention, il demandera des précisions l'an prochain.

Après délibération, le Conseil accepte d'accorder les subventions.

Pour le Budget de la Commune, Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- ◆ Résultat 2007 : 114 053,39 €
- ◆ Solde postérieur d'investissement : 15 977,43 €
- ◆ RAR en dépense : - 48 500 €

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2007 et décide de l'affectation du résultat comme suit.

Section d'Investissement :

- ◆ Recette au compte 001 : 15 977,43 €
- ◆ Affectation au compte 1068 : 32 522,57 €

Section de Fonctionnement :

- ◆ Recette au compte 002 : $(114\,045,39\text{ €} + 15\,977,43\text{ €}) - 48\,500 = 81\,530,82\text{ €}$

Budget du Service Public de l'Eau Potable :

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- ◆ Résultat 2007 : 135 522,97 €
- ◆ Solde postérieur d'investissement : - 5 071,35 €
- ◆ RAR en dépense : - 10 000 €

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2007 et décide de l'affectation du résultat comme suit.

Section d'investissement :

- Dépense au compte 001 : 5 071,35 €
- Affectation au compte 1068 : 15 071,35 €

Section de Fonctionnement :

- ◆Recette au compte 002 : 135 522,97 € - (5 071,35 € + 10 000 €) = 120 451,62 €

II.VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal fixe les 4 taxes comme suit pour 2008 :

- ◆Taxe d'habitation : 7,10 %
- ◆Taxe foncière (bâti) : 10,24 %
- ◆Taxes foncière (non bâti) : 33,35 %
- ◆Taxe professionnelle : 5,81 %

Soit une augmentation de 2 %.

III. ATESAT

2007

Mme la Maire explique qu'elle a reçu un courrier concernant les travaux de voirie effectués dans la commune en 2007.

M. BORDE intervient en expliquant qu'il ne faut pas « prononcer la réception des travaux », il faut d'abord demander un rendez-vous pour faire le point.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et mandate Madame la Maire pour prendre le rendez-vous.

2008

Mme la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mme DELIDAI (DDE) a téléphoné pour connaître la décision du Conseil concernant la commande 2008, cette commande a été passée en février par l'ancien Conseil.

Après délibération, le Conseil décide de confirmer la commande.

IV. ENQUÊTE DE GRON (PRYSMIAN)

Mme la Maire explique que cette enquête publique est diligentée sur la commune de Gron par M. Pierre GUION, commissaire enquêteur désigné par M. le Président du tribunal administratif de Dijon, elle se déroulera pendant une durée d'un mois du 11 février 2008 au 15 mars 2008 inclus.

Cette enquête a été reçue le 28 janvier dernier à la Mairie et elle a été affichée le lendemain sur les panneaux de la commune. Un classeur était à la disposition du public au secrétariat.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à cette enquête.

V. SMACL

Une mise à jour a été faite sur les biens assurés (bâtiments communaux, surface...).

Un avenant, parvenu le 02 janvier 2008, le Conseil approuve cet avenant qui avait été vérifié par des élus de l'ancien Conseil.

VI. FRAIS DE SCOLARISATION

Mme la Maire explique aux membres du conseil que la commune doit payer les frais de scolarités pour les enfants scolarisés à l'extérieur de Collemiers.

Après délibération, le Conseil décide de ne plus payer les frais de scolarités pour les enfants qui auront eu un avis défavorable à leur demande de dérogation.

VII. EPANDAGE DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mme la Maire présente au Conseil le courrier 2008 reçu le 11 janvier par *la Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Yonne, Service de l'Environnement et de la Forêt* (PREFECTURE DE L'YONNE).

La commune avait émis un avis défavorable lors de sa réunion de Conseil du 20 décembre 2007 à ce projet en rappelant que la commune :

- ▣ est située sur un ensemble de nappes phréatiques en amont et aval du village
- ▣ est concernée par un périmètre de protection dont l'agrandissement est en projet autour des sources qui alimentent en eau potable la ville de Sens pour 50 % de sa consommation, la commune de Gron pour 60 % et Collemiers en totalité.

Le directeur du service environnement-forêt a amené des arguments pour justifier ces propos.

Après délibération, le Conseil maintient son avis défavorable concernant l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Boîte à idées

Une boîte à idées va être mise à disposition des habitants de Collemiers à la Mairie dans la salle du conseil. Pour les personnes qui ne peuvent pas monter les escaliers, elles pourront déposer une enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Une annonce sera faite dans le petit journal à cet effet.

Planning des Commissions

La commission COMMUNICATION (petit journal) aura lieu le mercredi 23 avril 2008 à 20h30 à la Mairie.

La commission EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE aura lieu le jeudi 17 avril 2008 à 16h00.

La commission FÊTES aura lieu le vendredi 18 avril 2008 à 20h30 à la Mairie.

La commission BÂTIMENTS/CIMETIERE, URBANISME/VOIRIE, EAUX aura lieu le mardi 22 avril 2008 à 20h30 à la Mairie.

Colis pour les personnes âgées

Mme BALLAGUET explique que les personnes qui ne sont pas venues au repas du troisième âge vont recevoir un colis.

Valeur pour une personne : 24, 24 €

Valeur pour deux personnes : 47, 54 €

Ce colis sera distribué très prochainement par Mme la Maire et les membres du Conseil.

Transport scolaire

Mme BALLAGUET explique qu'elle a demandé des devis pour mettre en place un transport scolaire pour les enfants scolarisés à la maternelle Paul Bert à PARON.

Le Conseil apprécie les démarches de Mme BALLAGUET et l'encourage dans ce sens.

Container Verre et Papier

Mme BALLAGUET doit se renseigner auprès de la Mairie de d'ETIGNY et de CORNANT.

Foyer Rural

M. LAGNEAU explique qu'il a contacté Mme GUICHARD, elle veut bien continuer à s'occuper du Foyer Rural mais voudrait avoir quelqu'un avec elle.

Le Conseil Municipal est d'accord mais souhaiterait qu'une personne puisse vérifier l'état des lieux avant et après chaque location.

M. LAGNEAU propose de s'en occuper et Mme MILLIÈRE veut bien le remplacer occasionnellement.

Après délibération, le Conseil Municipal nomme M. LAGNEAU responsable du Foyer Rural et Mme MILLIÈRE suppléante.

M. LAGNEAU propose au Conseil Municipal de nouvelles tarifications pour le Foyer :

- ◆ 350 € pour les personnes extérieures
- ◆ 200 € pour les habitants de Collemiers

Après délibération, le Conseil accepte ces nouvelles tarifications et décide de mettre la caution à 400 €. Si après l'état des lieux, le responsable constate que le ménage est mal fait, une somme de 5 € par personne sera facturée.

La salle est gratuite pour les associations de la commune, pour les associations extérieures une somme de 200 € sera demandée.

Si il y a un désistement la personne ou l'association devra verser 50 % à la commune (sauf cas particulier : décès...).

Le Foyer Rural est disponible du vendredi soir 19h00 au dimanche soir 19h00.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que :

- ◆ ***La personne qui loue est la personne qui remplit le contrat de location. L'attestation d'assurance et le chèque doivent être à son nom***
- ◆ ***Les personnes ont une semaine après la réservation pour effectuer les démarches administratives, dans le cas contraire la salle pourra être relouée***

Les nouvelles tarifications seront applicables à partir du 01 mai 2008.

Les Majorettes

Le Conseil souhaiterait que la répétition des majorettes soit déplacée un autre jour, M. LAGNEAU va aller voir Mme GUICHARD pour en discuter.

Achat pour le Foyer Rural

Mme la Maire explique qu'il serait souhaitable d'acheter un grand container (200 l) ce sera plus pratique pour les personnes qui louent, elles auraient un endroit pour mettre les poubelles.

Il serait souhaitable aussi d'acheter deux cendriers, un qui serait disposé devant vers l'entrée et un derrière vers la cuisine.

Après délibération, le Conseil accepte et mandate Mme la Maire pour commander le container et les cendriers.

Le Conseil, à l'unanimité pense qu'il serait plus logique de rentrer par la porte principale et non plus par la cuisine.

L'Eglise

Le Conseil décide de nettoyer l'intérieur de l'Eglise et de remettre les statues. (A approfondir demain matin lors de la visite du village)

Les boîtes aux lettres

Mme la Maire a discuté avec l'institutrice Mme ROBBESYN et les mamans de l'école, elles souhaiteraient que les boîtes aux lettres à l'intérieur de la cour et à hauteur des enfants soient placées à l'extérieur.

Facture d'eau

Un administré n'a pas payé sa facture d'eau en 2006 et en 2007.

M. BRAY et Dominique ont fait le nécessaire et laissé juste un filet d'eau comme la loi l'autorise.

Mme la Maire va convoquer cet habitant.

Chiens qui aboient

Une personne est venue se plaindre à la Mairie, ses voisins ont plusieurs chiens qui ne font qu'aboyer jour et nuit.

Mme la Maire va convoquer ces personnes.

Terrain en friche

Cette même personne nous signale que le terrain mitoyen est en friche, c'est un terrain communal (château d'eau).

Mme la Maire va s'en occuper.

Personnes isolées

Mme PETIT soulève un point important, il n'y a plus de commerces dans la commune. Il faudrait trouver une solution pour que les personnes isolées puissent avoir accès aux commerces.

C'est un sujet à voir lors de la première réunion CCAS.

AFR

M. GUILPAIN est venu voir la secrétaire, il n'a pas « reçu ses loyers » à payer depuis 2002 environ.

C'est un dossier à voir en priorité lors de la première réunion AFR.

La séance est levée à 00h15.